M. Patricio Aylwin Président de la République du Chili Palacio de la Moneda Avenida O'higgins Santiago, Chili. Québec, Janvier 1992.

PRESIDENT

92/3860

25/EB 92

C.B.E. MILP PVS

M.T.O. A PEC HIPVS

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panquipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit. A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique. l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

Bien à vous,

Marie - José Baestle

Marie - José Raestle

nom 1036 rue et arrecte

adresse Date: 18/2/92

C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.

Québec, Janvier 1992.

M. Patricio Aylwin Président de la République du Chili Palacio de la Moneda Avenida O'higgins Santiago, Chili.

Bien à vous,

Monsieur le Président,

Nous venons d'apprendre par l'organisation mapuche A.D. Mapu du Chili que, suite à une décision de cour de justice, votre gouvernement s'apprête à déloger de leurs terres trois (3) communautés mapuches de la province de Valdivia, celle de "Tallo Bajo" (avec 45 familles), celle de "Chanquen" (avec 60 familles), et celle de "Castillo" (avec 25 familles), toutes trois situées dans la commune de Panquipulli. De plus en plus, les Amérindien-ne-s mapuches se voient confinés dans un territoire restreint, soit 250 000 hectares ou moins. Depuis la conquête, ils-elles ont perdu plus de 30 millions d'hectares de terre, et cette dépossession se poursuit. A l'heure du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, à l'heure où un peu partout l'on prend conscience des droits inaliénables des peuples autochtones, ces premier-e-s occupant-e-s de l'Amérique, nous trouvons particulièrement déplacé et inadmissible qu'un gouvernement à vocation démocratique s'en prenne aux terres du peuple mapuche. Au nord comme au sud de l'Amérique, l'usurpation des terres des Amérindien-ne-s doit cesser.

Nous espérons que vous ferez tout en votre possible pour que cette décision judiciaire soit renversée et ne se concrétise pas.

muhel / Elos	
signature	
MICHEL LIETOILIZ	
nom 2910 COTE RICHELIEU	
adresse TROIS- RIVIKARS-CURIST QUEBRO	Date: 92 - 02 - 19
CANADA 68Z 378 C.c.: Président de la Cour suprême du Chili.	